

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 357-2021 établissant un programme d'aide financière sous forme de crédit de taxes pour les entreprises privées sans égard aux secteurs d'activités et abrogeant les règlements nos 248-2013, 239-2012 et 203-2009**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site web de la municipalité : [www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net) , Ma municipalité / Information municipale / Règlements municipaux / 2021.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt et unième (21<sup>e</sup>) jour de décembre deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier